



N°11  
2020

Newsletter CII  
« Tous partenaires »

violence

FAMILLE

Travail

jeunes

VALAIS

Aide

soutien

égalité

Chômage

MIGRANTS

intégration

2020

# Edito

## Le ciel nous est tombé sur la tête l'hiver passé...

“

**Un virus microscopique a totalement chamboulé nos vies...**

*« Allions-nous tomber malade et pourrions-nous en guérir ? Les questions se sont bousculées, notre quotidien privé et professionnel ainsi que nos repères se sont retrouvés bouleversés. Et nos emplois, comment continuer à travailler dans ces conditions ? Comment poursuivre au mieux le suivi de nos bénéficiaires ? Et plus encore, les entreprises sans lesquelles notre mission d'insertion ne peut se concrétiser, ont vu poindre le spectre de la faillite. »*

”

### Rétrospective

Le recours au chômage partiel ( régime RHT ) a permis à ces entreprises de limiter la « casse » et de résister, malgré tout, à cette crise sans précédent. L'arrêt quasi complet des activités au printemps a eu un fort impact

sur notre économie et les conséquences sur les chiffres du chômage ont été marquées : alors qu'en période normale le chômage recule entre mars et mai, il a fortement augmenté cette année.

1. Évolution du nombre de chômeur en Valais	Mars	Mai	variation
2019	5141	4277	-17%
2020	6672	7875	+18%
Variation annuelle	+30%	+84%	

Le canton du Valais a été particulièrement touché dans son activité touristique au premier semestre. Si ce secteur est celui qui a connu le plus de difficultés, l'industrie de l'aluminium a elle aussi été impactée par une forte diminution de la demande extérieure, contrairement à l'industrie chimique et pharmaceutique ou au secteur des services

(banques, assurances et autres services financiers) qui résistent bien à la crise. Or, suite aux levées des restrictions et aux recommandations des autorités fédérales de faire du tourisme en Suisse, le canton du Valais a vu son activité économique redémarrer et son chômage diminuer durant cet été, d'une manière plus prononcée qu'en Suisse.

2. Évolution du taux de chômage / Comparaison VS - CH	Jun	Juillet	Août	Septembre	Tendance
Valais	3.8%	3.4%	3.3%	3.1%	↓
Suisse	3.2%	3.2%	3.3%	3.2%	→

## Perspectives

Les perspectives pour le reste de l'année s'annoncent incertaines. En effet, la reprise de l'épidémie et l'augmentation exponentielle du nombre de cas augurent des effets négatifs à court et moyen terme sur l'économie du canton : suspension d'activités et nouveau ralentissement dans certains secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, l'évènementiel ou encore le secteur de la culture.

Quant aux prévisions de l'évolution de l'emploi, le marché du travail risque de devoir faire face à une période compliquée durant le deuxième semestre 2020 et le premier semestre 2021. La question qui reste en

suspens concerne l'ampleur de la crise : combien de temps va-t-elle durer quelle sera son intensité ?

Finalement, après une période d'accalmie durant l'été, toutes nos interrogations resurgissent. À nous désormais de respecter les nouvelles mesures édictées et de prendre soin de nos proches et de nous-même pour espérer retrouver une certaine « normalité » aussi vite que possible.

*Christophe Juillard,  
OVE*



# Toutes et tous concernés par les violences domestiques

En Suisse, toutes les deux semaines une personne meurt des conséquences de la violence domestique, soit 25 décès par an en moyenne.

## 1 / Qu'est-ce que les violences domestiques ? (1)

Les violences domestiques, ce ne sont pas que les coups et la **violence physique**. Ce sont aussi des mots et des comportements répétés, qui créent un sentiment de peur : les humiliations, les menaces, l'interdiction de voir ses proches, par exemple, sont considérées comme de la **violence psychologique**.

La violence à la maison peut aussi prendre la forme de **violence économique**, comme s'approprier l'argent de son-sa partenaire sans son accord ou ne pas contribuer aux dépenses du ménage.

Il faut aussi savoir que la **violence sexuelle** existe au sein du couple ou dans le cercle domestique. La violence à la maison ne se résume pas à un acte violent. C'est un processus relationnel complexe qui s'installe progressivement dans une relation, un foyer, et qui en affecte tous les membres ( cycle de la violence ).

**Les enfants** sont victimes de violences domestiques lorsqu'ils sont battus, brimés ou négligés. Ces

maltraitements ont des conséquences sur leur développement et leur santé qui peuvent être très lourdes. Ils sont également des victimes de violences lorsqu'ils vivent dans un foyer violent, car même **s'ils n'assistent pas directement aux scènes de violences entre leurs parents, les enfants en sont toujours affectés.**

### EN VALAIS

*En valais, la police intervient en moyenne une fois par jour pour des violences domestiques ; en 2019 elle a enregistré 921 infractions en lien avec les violences domestiques : dans 65.4% des cas, il s'agissait de violence au sein du couple ou ex-couple. Dans les autres situations, les violences sont exercées entre parents et enfants ou des personnes liées par un autre rapport familial.*

## 2 / Cadre légal

En Suisse, [toutes les formes de violences domestiques](#) sont interdites par la loi et donc punissables, que les partenaires soient marié-e-s ou non, hétérosexuel-le-s ou homosexuel-le-s, mineur-e-s ou majeur-e-s, que la victime soit un homme ou une femme.

Plusieurs lois s'appliquent à toute personne vivant en Suisse, quels que soient sa religion, sa nationalité ou son titre de séjour. Selon ces lois, les personnes qui subissent la violence doivent être protégées et elles ont le droit de quitter le domicile.

Celles qui recourent à la violence sont responsables de leurs actes et doivent pouvoir bénéficier d'une aide pour éviter que la violence recommence.

### 3 / Que faire si l'on est témoin ou que l'on suspecte des violences domestiques ?

Il n'est pas facile de réagir quand on est témoin ou qu'on soupçonne une situation de violences domestiques. On se sent souvent mal à l'aise et démuni-e. On ne veut pas se mêler de la vie des autres et on a peur de ne pas dire ce qu'il faut. Mais la violence est destructrice et la loi l'interdit. Il est très important d'aider les personnes concernées à sortir du silence. Si vous n'osez pas en parler, que vous avez peur de vous tromper, n'hésitez pas à prendre contact avec un service spécialisé ( disponible sur [www.violences-domestiques.ch](http://www.violences-domestiques.ch) ) pour demander conseil. Un mot, un geste, une écoute peuvent déclencher un début de changement.



[www.violences-domestiques.ch](http://www.violences-domestiques.ch)

### 4 / Simple conflit ou violence ?

Pour distinguer un conflit de la violence vous pouvez observer différents signes au-delà des

marques résultant des violences physiques. Ces derniers peuvent vous mettre « la puce à l'oreille », notamment lorsqu'ils se répètent : lorsque l'un-e des membres de la famille prend régulièrement le contrôle, et que le ou les autres n'osent pas ou ne peuvent pas s'exprimer, il peut s'agir de violence. Mais aussi, spécialement dans un couple, lorsque la résolution des désaccords se fait toujours au détriment de l'un-e des deux.

Enfin, souvent dans les situations de violence intrafamiliale, les personnes concernées minimisent les difficultés rencontrées et/ou refusent d'en parler. Vous pouvez avoir le sentiment que les personnes concernées refusent d'entreprendre des démarches. Cela peut provoquer en vous un sentiment de colère, d'impuissance ou d'incompréhension.

Souvenez-vous que la violence s'inscrit dans un cycle. La répétition de ce cycle est à l'origine de l'ambivalence que ressent chaque partenaire. Ces mécanismes font que l'ambivalence des personnes confrontées à la violence conjugale constitue une réaction normale. Vous devez cependant avoir conscience que cette ambivalence peut impacter votre vision de la situation. Elle peut vous amener à minimiser, à banaliser ou à juger les personnes.

N'oubliez pas que demander de l'aide prend du temps. Les personnes concernées doivent au préalable dépasser certaines appréhensions. Si vous avez le sentiment qu'une personne vit de

la violence, la subit ou y recourt, accompagnez cette personne afin qu'elle contacte [un service spécialisé pour victime ou pour auteur-e-s](#). En cas de danger imminent, contactez la police, dont le mandat est de protéger et de sécuriser.

### 5 / Le travail : une ressource pour les personnes touchées par les violences domestiques

Pour les personnes confrontées aux violences domestiques, le travail peut constituer une ressource. Pour la victime, son emploi représente souvent un répit par rapport aux violences subies à la maison. Par ailleurs, une certaine autonomie financière est un facteur déterminant dans la possibilité de décider se séparer de sa ou son conjoint-e. Il ne faut cependant pas réduire cette prise de décision à cet aspect. Des éléments émotionnels, notamment la peur de perdre ses enfants, sa famille, l'espoir que ça change, sont importants.

Pour une victime ou un-e auteur-e, les relations de travail peuvent aussi offrir la possibilité de briser le silence sur le vécu de violence à la maison, ce qui peut être plus difficile à faire avec des proches ou des membres de la famille. Il est d'autant plus important de se garder de juger, de banaliser ou de brusquer à agir.

*Isabelle Darbellay Metrailler  
L'Office cantonal de l'égalité  
et de la famille*

# Intégration des personnes migrantes

**« Les personnes migrantes ont particulièrement apprécié le fait de se retrouver en groupe, de pouvoir discuter, partager, mais également d'être écoutées et soutenues »**



La politique en matière de prise en charge sociale des personnes relevant du droit d'asile a évolué vers un renforcement de l'intégration des personnes migrantes en vue d'augmenter leurs compétences professionnelles.

C'est dans ce contexte que l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, à la demande de l'Office de l'asile, a accompagné des migrants adultes afin d'évaluer leurs capacités à débiter une formation professionnelle initiale. Cette analyse a été menée par des psychologues conseillers-ères en orientation. Elle a été effectuée en prenant en considération tant les caractéristiques professionnelles, personnelles, sociales, linguistiques que scolaires, dans le but de définir leur potentiel. Cela a permis d'analyser et d'augmenter la cohérence entre le projet des participant-e-s et leurs capacités.

Il s'agissait également de trouver pour chacune une solution adaptée à leurs ressources tout en considérant les éventuels freins présents. Il a donc été important d'identifier les différents moyens ou mesures permettant de soutenir la personne migrante afin de développer son potentiel et par conséquent de favoriser son insertion sociale et son indépendance.

Un entretien final a permis aux participant-e-s de présenter leur projet devant une personne référente du bureau d'insertion professionnelle de l'Office de

l'asile. Les différentes propositions qui ont découlé de cette évaluation concernaient principalement la mise en place d'une remise à niveau scolaire, le début d'une formation professionnelle initiale ou la réalisation de stages professionnels. D'autres soutiens plus spécifiques ont pu avoir lieu dans certaines situations.

Cet accompagnement fût instructif tant du point de vue des participant-e-s que des animateurs-trices de par les spécificités liées à cette population. La pluriculturalité a pris une place centrale et a amené de la richesse au sein des échanges. Les personnes migrantes ont particulièrement apprécié le fait de se retrouver en groupe, de pouvoir discuter, partager, mais également d'être écoutées et soutenues. Elles ont fait preuve de beaucoup de volonté et de motivation.

Il ressort que des enjeux importants sont liés à la construction de leur projet professionnel notamment en lien avec leur intégration et la stabilisation de leur situation. Du sens dans leur vie, la prise de confiance, l'autonomie, la reprise d'un rythme et le sentiment de se sentir utiles sont certains bénéfices que cette collaboration a pu leur apporter.

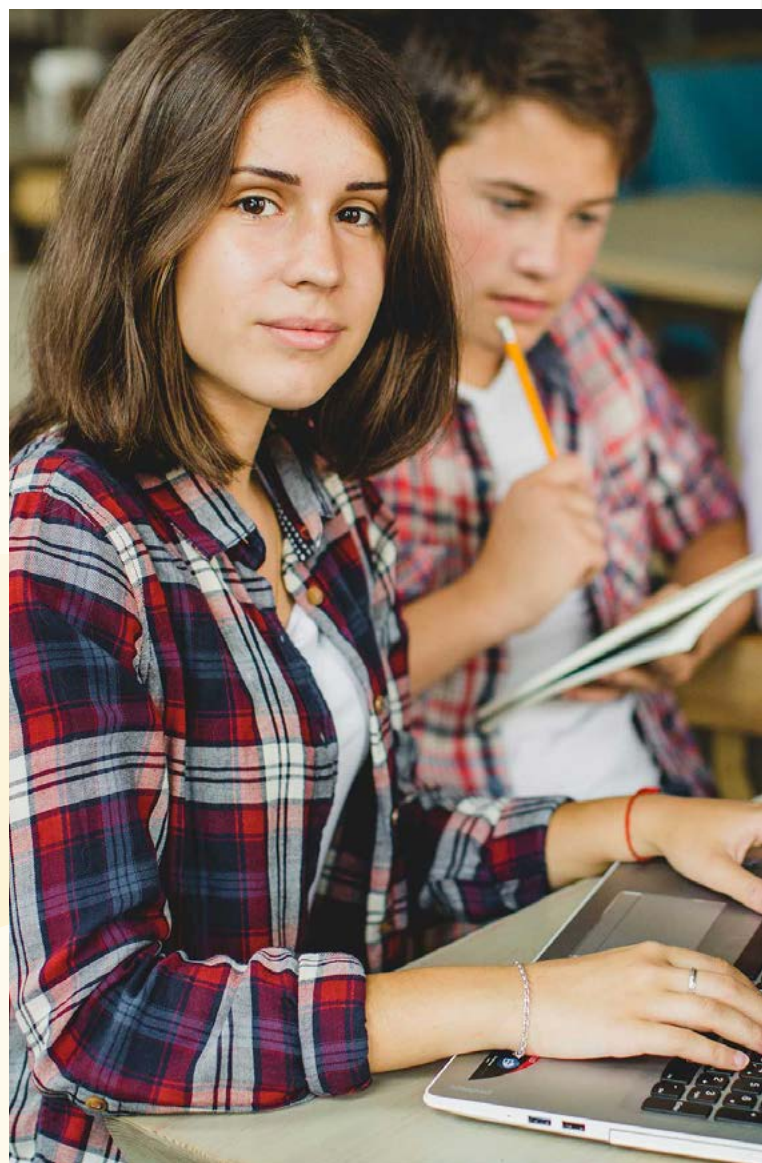
*Nathalie Praz  
Psychologue conseillère en orientation*

# Développement continu de l'AI

« Le suivi des personnes sera intensifié dès la naissance... »

01.01.2022

*Avec l'entrée en vigueur au 01.01.22 de la prochaine révision, intitulée « Développement continu de l'AI », l'Assurance-Invalidité poursuit son évolution, visant à améliorer l'efficacité de la réadaptation professionnelle des personnes en situation de handicap. Les objectifs de cette nouvelle réforme mettent l'accent sur les enfants (pilotage en matière d'infirmités congénitales), les jeunes (au moment du passage en formation) et les assurés atteints dans leur santé psychique (introduction de la location de service, mesures de réinsertion étendues dans le temps). Le suivi des personnes sera intensifié dès la naissance et tout au long de la vie active (gestion des cas); la collaboration avec tous les acteurs concernés (partenaires CII, médecins, employeurs) occupera une place centrale. Le système des rentes actuelles deviendra linéaire. Des indemnités journalières pour les jeunes seront prévues dès leur entrée en formation.*



## **Pour les jeunes, le but est de favoriser leur entrée dans la vie active**

L'objectif du Développement continu est d'éviter autant que possible l'octroi précoce d'une rente à un jeune. Dans ce but, les mesures de réadaptation ont été renforcées et la question de la rente sera examinée, seulement lorsque les possibilités de ces dernières auront été épuisées.



## Le passage de la scolarité à la vie professionnelle va requérir des spécialistes de la réadaptation, ainsi que des partenaires, une attention toute particulière. Il s'agira de :

- Détecter et intervenir précocement, avec une orientation professionnelle ciblée et une aide à la recherche de places d'apprentissage ( dans le cadre de la scolarité obligatoire ), puis par le biais de mesures d'intervention précoce spécifiques ( une fois le jeune libéré de la scolarité )
- Préparer à la formation en étendant les mesures de réinsertion aux jeunes et par des mesures spécifiques dans le cadre de l'orientation professionnelle et de la formation initiale
- Cofinancer des offres transitoires cantonales visant à la réadaptation et préparant à la formation initiale, ainsi que le case management formation professionnelle

La gestion des cas ( conseil et suivi ) sera étendue pour profiter tant aux jeunes assurés qu'aux professionnels de l'école et de la formation. Les formations sur le marché primaire du travail seront favorisées chaque fois que cela est possible. Le système des indemnités journalières ( parfois trop élevées ) sera adapté aux salaires versés aux jeunes non atteints dans leur santé.

Les assurés en réadaptation professionnelle pourront en outre bénéficier de mesures médicales jusqu'à 25 ans ( 20 ans auparavant ).

*Marie-France Fournier  
OAI Valais*

*Pour plus d'informations :*

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/reformen-revisionen/weiterentwicklung-iv.html>

**Merci pour  
votre lecture !**

### **CII-Valais**

Service de l'industrie, du commerce et du travail ( SICT )  
Collaboration interinstitutionnelle ( CII )  
Av. du Midi 7, 1950 Sion  
Tél. 027 606 73 20

 <https://www.vs.ch/cii>

Anne Beney Confortola  
[anne-francoise.beney@admin.vs.ch](mailto:anne-francoise.beney@admin.vs.ch)